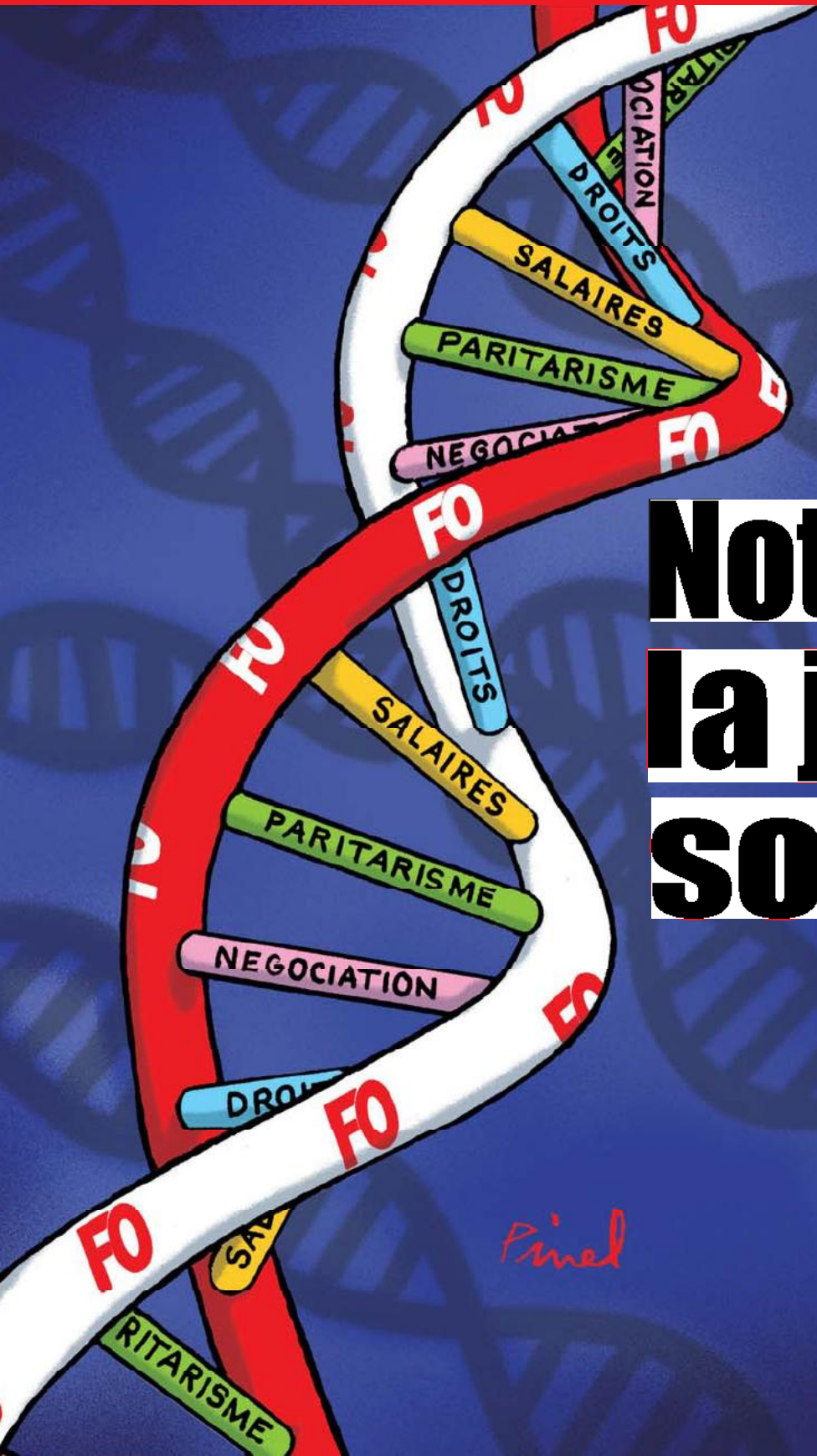


**in FO**

N° 3407 du 5 au 18 juin 2024

**militante**

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière



**Notre ADN:  
la justice  
sociale !**

*Pined*

F. BLANC



p. 4 à 7

© JEAN-LUC BOIRE



p. 11 à 14

DF



p. 23

## ACTU (pages 4 à 7)

Défendre notre modèle social, pour nos droits et pour la cohésion sociale

- Finances publiques : le grand rallye ultralibéral des mesures d'austérité.
- Ces réformes sans discontinuité à l'assaut de nos droits.
- Réforme de l'audiovisuel public : toujours l'inquiétude.
- Loi Fonction publique : au-delà du mépris!
- FO dénonce la volonté de l'exécutif de « démanteler » Action Logement.
- Auto-déclaration des arrêts maladie courts : l'intérêt de l'exécutif suscite la colère des syndicats.

## DROIT (page 9)

- Le respect de la vie privée du salarié.

## DOSSIER (pages 11 à 14)

- Réforme de l'Assurance chômage : l'acharnement!

## INTERNATIONAL (page 16)

- Madrid : mobilisation contre la casse du système de santé.
- Portugal : grèves pour les salaires et les conditions de travail.

## NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 17 à 21)

- Pénitencière, l'État s'engage à améliorer la sécurité des agents.
- FO dans la défense des instituts nationaux de jeunes sourds et de jeunes aveugles.
- L'UD du Rhône accueille les syndicats italiens dans ses locaux.
- Chauffeurs VTC : raz-de-marée pour FO aux élections.
- Prévention des accidents du travail mortels : le plan 2022-2025 complété.
- Transport et logistique : mobilisation le 5 juin pour les salaires et les conditions de travail.
- Sécurité ferroviaire : nouvelle mobilisation pour les primes le 28 mai.
- Ville de Paris et ADP : FO au combat pour des primes JO « pour tous ».
- Contre le choc des savoirs, une manif' d'ampleur le samedi 25 mai.

## CULTURE (page 22)

- Documentaire : saisonniers agricoles ou les fruits amers de la grande distribution.
- Photos : au bonheur des frontaliers?

## PORTRAIT (page 23)

- Valentine Costa, engagée dans la première grève pour les salaires chez Biogroup Lorraine.

**inFO militante**, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Frédéric Souillot. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.



PRINT IN FRANCE



Encres à base d'huiles végétales et papier issu de la gestion durable des forêts

Rédaction en chef : V. Forgeront.  
Rédaction : S. Déraillot, A. Dupré, E. Hiesse, C. Josselin, F. Lambert.  
Secrétariat de rédaction/maquette/photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.  
Conception de la maquette : V. Pfohl.  
Ont également contribué à ce numéro : C. Bouvier, F. Darillon.

Abonnements : [linfomilitante@fopresse.fr](mailto:linfomilitante@fopresse.fr)  
Imprimé par P. IMAGE, Paris.  
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174  
Dépôt légal juin 2024.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.  
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : [linfomilitante@fopresse.fr](mailto:linfomilitante@fopresse.fr)  
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



# ASSURANCE CHÔMAGE : UN TOUR DE VIS INACCEPTABLE!

**A**près avoir déjà durci les conditions d'indemnisation des demandeurs d'emploi en 2019, 2021 et 2023, le gouvernement a présenté les mesures qui s'appliqueraient dès le 1<sup>er</sup> juillet 2024. À chaque fois, la réforme est pire que les précédentes, avec pour objectif d'accélérer le retour à l'emploi et de dégager des économies budgétaires, c'est une logique de vis sans fin!

Depuis 2017, l'exécutif s'acharne sur les chômeurs, avec toujours la même logique : diminuer les droits afin de contraindre les demandeurs d'emploi à reprendre n'importe quel emploi, à n'importe quel prix et dans n'importe quelles conditions! Une telle logique conduit pourtant à exonérer, tant le gouvernement que les employeurs, de devoir faire en sorte d'améliorer la qualité des emplois et leurs rémunérations ainsi que l'accès à la formation.

Depuis 2017, l'exécutif a repris la main sur l'Assurance chômage, au détriment des interlocuteurs sociaux qui, depuis 1958 et la création de l'Unédic à l'initiative d'André Bergeron, en avaient la gestion.

Désormais, il faudrait avoir travaillé huit mois au cours des vingt mois qui précèdent la fin du contrat de travail pour prétendre à une indemnisation, contre six mois actuellement au cours des vingt-quatre derniers, seuils qui étaient déjà bien hauts! Désormais, la durée d'indemnisation sera réduite à quinze mois, alors qu'un demandeur d'emploi sur quatre est au chômage depuis plus d'un an et qu'au-delà de 50 ans, cette proportion dépasse les 40%!

Arrêtons-nous un instant sur la situation des demandeurs d'emploi : quatre sur dix ont moins de 35 ans, près de la moitié ont un niveau de diplôme en dessous du baccalauréat, 40% seulement sont indemnisés, pour une allocation mensuelle moyenne de 1022 euros, un montant largement en dessous

du seuil de pauvreté. Et environ un sur deux travaille, exerçant une activité réduite tout en restant inscrit à France Travail pour retrouver un meilleur emploi. En réalité, on est bien loin du cliché du chômeur oisif, qui vit grassement des allocations sans rechercher à travailler. Être au chômage ou au RSA, ce n'est pas un choix!

Pourtant le cliché a la vie dure et à chaque fois les sanctions sont toujours plus sévères. Mais comme la saignée au temps de Molière, le remède ne fonctionne pas, ce qui n'empêche pas le gouvernement de s'obstiner. Aucune étude sérieuse

ne démontre que réduire les droits des demandeurs d'emploi crée des emplois : les quelques travaux menés sur les précédentes réformes indiquent que le durcissement des conditions d'indemnisation a poussé certains demandeurs d'emploi à revenir plus rapidement sur le marché du travail, mais avec une dégradation des conditions

d'emploi, des contrats plus courts et de moins bonne qualité. L'institut de conjoncture OFCE a observé une substitution entre chômeurs qualifiés et moins qualifiés. Les plus qualifiés acceptent de prendre des emplois moins qualifiés et les demandeurs d'emploi moins qualifiés, ou qui ne sont pas indemnisés, restent au chômage. Au final, on indemnise moins et on ne fait pas baisser le chômage!

Pour FO, ce nouveau tour de vis est inacceptable. FO a déjà dit à l'exécutif qu'elle contestera le nouveau décret devant le Conseil d'État. Depuis, les autres organisations syndicales ont dit qu'elles nous rejoindraient dans cette démarche. Nous mettrons tout en œuvre pour nous opposer et empêcher cette réforme, y compris par la mobilisation. FO réaffirme que le chemin vers le plein-emploi passe par des politiques économiques qui garantissent des emplois pérennes et de qualité avec des salaires décents, de l'entrée dans la vie active à la retraite.

## Nous mettrons tout en œuvre pour nous opposer et empêcher cette réforme

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : [www.force-ouvriere.fr](http://www.force-ouvriere.fr)

# Défendre notre modèle social, pour

Alors que le passage en force en 2023 sur les retraites est encore dans toutes les mémoires, l'exécutif s'entête à des réformes et mesures menaçantes. Loi sur la fonction publique, mesure sur Action Logement, dispositions dans la santé, réforme de l'Assurance chômage...

Les attaques se déploient. Au nom d'une résorption au pas de charge du déficit public, par une réduction massive des dépenses publiques, l'exécutif tient dans son viseur les travailleurs et les assurés sociaux. Conjointement, il conçoit de plus en plus que l'État reprenne la main sur le paritarisme, de gestion et de négociations, que font vivre les interlocuteurs sociaux. FO s'oppose à ces scénarios d'affaiblissement des droits et de mise à mal de la démocratie sociale.

## Finances publiques : le grand

Il s'agit de « poursuivre exactement dans la même voie », martelait le 1<sup>er</sup> juin le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, au

lendemain du verdict de l'agence américaine Standard and Poor's qui, évaluant les perspectives sur les finances publiques, a



## Ces réformes sans discontinuité à l'assaut



ERIC TSCHAENREA

Les réformes pleuvent sur les travailleurs. Et, au nom de la réduction massive des dépenses publiques prônée par l'exécutif pour résorber au plus vite le déficit public, la pluie se fait de plus en plus drue. Le chef de l'État se félicite, lui, de la baisse de la fiscalité depuis 2017, « avec 60 milliards d'impôts en moins ». Par diverses réformes, (abaissement de l'impôt sur les sociétés, des impôts de production, suppression de l'ISF...) cela a particulièrement profité aux entreprises et aux plus aisés. C'est oublier aussi les aides publiques aux entreprises, dont les exonérations de cotisations. Au total, autour

de 160 milliards par an de manque à gagner pour les finances publiques, et toujours sans aucune contrepartie, s'indigne FO. Alors les travailleurs et les assurés sociaux dressent la longue liste de réformes et autres mesures qui les impactent durement dans leurs droits et de moults manières. Ainsi la réforme des retraites adoptée en 2023 à coups de 49.3, avec son report de deux ans de l'âge légal de départ et son accélération du calendrier d'allongement de la durée de cotisation. Ainsi les mesures récentes sur la santé, qui doublent le montant des franchises sur les médicaments, les consultations, les actes de biologie et dégradent les règles du transport médicalisé.

### Dernière en date, la réforme « punitive »

Dans la fonction publique, c'est une loi qui est annoncée pour une réforme proposant de renforcer le salaire au « mérite », de supprimer les catégories, soit le cadre statutaire historique, ou encore de créer de nouveaux outils de sanction. Les agents sont

# ur nos droits et la cohésion sociale

## d rallye ultralibéral des mesures d'austérité

ramené la note de la France de AA à AA-. Pour S&P, « les réformes ne seront pas suffisantes pour permettre au pays d'atteindre

ses objectifs budgétaires ». L'exécutif, qui repousse l'idée d'une hausse de la fiscalité, entre autres celle des entreprises et des plus aisés, vise toujours un déficit public à moins de 3% du PIB en 2027 et notamment par la poursuite d'un recul drastique des dépenses publiques : 20 à 25 milliards d'euros supplémentaires en 2025, après une réduction des dépenses de 16 milliards d'euros actée par la loi de finances pour 2024, complétée depuis par 20 milliards d'euros au titre de gels de crédits et autres coupes budgétaires.

selon Thomas Cazenave, une « confusion de responsabilités » entre collectivités (2 millions d'agents) et État (2,5 millions d'agents environ). Plus largement, l'exécutif entend donc poursuivre ses réformes structurelles, rejetées par les travailleurs qui, avec FO, refusent de payer l'austérité par la dégradation de leurs droits. Après la réforme des retraites apparaît celle de l'Assurance chômage, puis de la fonction publique... Par ailleurs, la crainte court, alimentée par la non-réponse des ministres de Bercy, d'un éventuel gel ou d'une désindexation des pensions de retraite en 2025, ainsi que des prestations sociales. Sur toute cette austérité, le FMI jette, lui, un regard insatisfait. « Des efforts supplémentaires significatifs (...) seront nécessaires (...). La réforme des retraites et les réformes de l'Assurance chômage ont commencé à porter leurs fruits. Les autorités doivent poursuivre leur ambitieux programme de réformes structurelles », préconisait-il le 23 mai. Pas en reste, la Cour des comptes proposait, elle, le 29 mai, de moins indemniser les arrêts maladie, via un délai de carence de sept jours au lieu de trois actuellement. Les salariés goûteront l'idée!

Valérie Forgeront

### Un cynisme que refusent les travailleurs

Pour 2025, l'exécutif vise entre autres la protection sociale (notamment par des économies dans la santé et quelque 3,6 milliards d'euros via la réforme de l'Assurance chômage) et les collectivités territoriales, dont l'existence des différents échelons est pointée par l'exécutif depuis quelques mois. Remis le 29 mai au ministre des Comptes publics, le rapport d'un élu municipal pointe, lui, un coût de 7,5 milliards d'euros, dont 6 milliards pour les collectivités, dû au « millefeuille administratif », lequel induirait,



## t de nos droits

aux premières loges de l'austérité budgétaire. Depuis 2017, leurs salaires étaient gelés. Et après des revalorisations en 2022 et 2023 nettement moindres que l'inflation, c'est le retour au gel. Ils ont aussi pris de plein fouet la loi de Transformation de 2019. Une loi, rappelle FO, en « véritable miroir de la loi Travail et des ordonnances Macron » de 2017, qui a percuté le secteur privé, impactant entre autres la négociation collective et la représentation des salariés. En mai 2019 arrivait la loi Pacte, toujours à l'avantage des entreprises et encore avec son lot de dérèglementations. L'exécutif, qui vient d'annoncer de nouvelles « simplifications », dont la réduction de voilure du bulletin de salaire, prévoit de présenter une nouvelle loi Travail à l'automne. Ce qui inquiète. Annoncée le 26 mai, la réforme de l'Assurance chômage arrive, quant à elle, comme une énième attaque contre les droits et vise les plus fragiles. Une réforme « punitive », s'exaspère FO qui « dénonce la volonté du gouvernement de vouloir réduire le déficit public sur le dos des demandeurs d'emploi ».

Valérie Forgeront

### Réforme de l'audiovisuel public : toujours l'inquiétude

Change ment d'agenda pour la réforme de l'audiovisuel public : son examen à l'Assemblée a été repoussé à fin juin, induisant toujours plus de précipitation dans un calendrier déjà très contraint. Selon le texte, la holding qui chapeauterait Radio France, France Télévisions, l'INA et France Médias Monde devrait être opérationnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2025, avant la fusion prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Après une mobilisation très suivie les 23 et 24 mai, les questions des salariés restent en suspens : « On soulève une impréparation du dossier, voire une méconnaissance des impacts », martèle Bruno Demange, secrétaire général de FO-Médias. Et, cerise sur le gâteau, à défaut des économies recherchées, la fusion pourrait en réalité coûter de l'argent.

Fanny Darcillon

# Défendre notre modèle social, pour



## Loi Fonc

**L**e projet de loi sur la fonction publique sera devant le Parlement à l'automne assure toujours le ministre, Stanislas Guerini. Après sa présentation succincte aux syndicats le 9 avril, ce projet fait l'objet d'une « concertation », en seulement deux réunions bilatérales et deux multilatérales d'ici juillet. À ce jour, les sept organisations représentatives, dont FO-Fonction

## FO dénonce la volonté de l'exécutif de « démanteler » Action Logement

**N**on à la transformation en administration publique (APU) de la filiale de financement du groupe Action Logement! Le 17 mai, FO a réaffirmé sa détermination à « défendre fortement » l'organisation paritaire – héritière du « 1% Logement », le dispositif d'aide au logement des salariés, initié en 1943 et financé par la PEEC (Participation des employeurs à l'effort de construction). Par ce communiqué, la confédération dénonce la décision du tribunal administratif de Cergy-Pontoise (Val-d'Oise) qui, le 7 mai, a jugé irrecevable le recours engagé par Action Logement Services (ALS, la filiale percevant la PEEC) contre son reclassement par l'Insee en APU. Une transformation – conduite au motif d'un alignement sur la base comptable définie par Eurostat – qui n'aurait rien d'anodin.

### Nouvelle attaque contre le paritarisme

« L'Insee est le bras armé mais le commanditaire, c'est l'exécutif. Ce reclassement en APU d'Action Logement Services, s'il se réalisait, compromettrait le financement du groupe Action Logement car il restreindrait ses capacités d'emprunt et donc d'investissement. Les APU sont très limitées en la matière », note Pascal Lagrue, secrétaire confédéral FO chargé du logement, qui dénonce le risque de démantèlement du groupe et « une nouvelle attaque contre la gestion paritaire ». Sans même parler d'une action « incongrue » en pleine crise du logement. Faut-il rappeler qu'Action Logement utilise les fonds collectés au titre de la PEEC (2,6 milliards d'euros en 2023) pour construire, financer, rénover des logements sociaux et intermédiaires, et aider les salariés à louer un logement ou à devenir propriétaires? FO et l'ensemble de la représentation paritaire d'Action Logement ont décidé de se pourvoir en appel.

Élie Hiesse

## Auto-déclaration de l'exécutif sur



# ur nos droits et la cohésion sociale

## ction publique : au-delà du mépris!

publique, ignorent toujours le contenu précis du projet. Pire, c'est par les médias qu'elles découvrent au fil des semaines les intentions du ministre : sa volonté de renforcer le licenciement pour insuffisance professionnelle, de créer un intéressement ou encore de mettre le mérite, individuel et collectif, au cœur de la rémunération. C'est encore à la presse que Stanislas Guerini a confié récemment son idée de supprimer les catégories statutaires A, B et C.

**Que le gouvernement « parte sur un autre projet »!**

Autant dire que toutes ces attaques font bondir les agents et leurs

représentants. Le 21 mai, si trois des organisations ont participé à une réunion de « concertation » avec le ministre, les quatre autres, dont l'Union inter-fédérale FO, l'ont boycottée et ont tenu à la place une conférence de presse. « On ne participera à aucune réunion de l'agenda social tant qu'il y aura ce projet », résumait pour sa part le secrétaire général de FO-Fonction publique, évoquant les « lignes rouges » pour FO, telle celle de la suppression des catégories. « La catégorie, c'est un triptyque. Cela renvoie au concours, au diplôme et à la catégorie... C'est aussi ce qui fonde la "parité des grilles" [les mêmes indices pour les agents dont les corps

professionnels appartiennent à une même catégorie, NDLR], et ce qui facilite la mobilité », rappelait Christian Grolier. Et de souligner que « même les syndicats participant à la réunion du jour au ministre ne sont pas en désaccord avec ce que l'on dit ici ». Les organisations dans leur ensemble s'inquiètent en effet de l'arrivée de mesures qui constitueraient un séisme dans la fonction publique. Pour Christian Grolier, il faut que le gouvernement « parte sur un autre projet, et avec de vraies négociations. S'il ne veut pas, il prendra ses responsabilités. Et nous, nous n'irons pas négocier ».

Valérie Forgeront

## ion des arrêts maladie courts : l'intérêt uscite la colère des syndicats



La phrase n'est pas passée inaperçue... Le 14 mai sur TF1, le ministre de la Santé, Frédéric Valletoux, s'est dit intéressé par l'idée qu'un salarié puisse déclarer lui-même un arrêt maladie de très courte durée sans passer par un médecin. Le ministre a affirmé vouloir ouvrir ce sujet avec les employeurs. « Il faut, avec les réseaux patronaux, discuter de la faisabilité de cette mesure, qui permettrait de libérer du temps médical », a-t-il indiqué. Frédéric Valletoux réagissait à un rapport de la Cour des comptes publié le 13 mai, critique sur les déserts médicaux et qui suggère cette piste d'auto-déclaration pour de brefs arrêts de travail, afin de libérer des consultations. Le procédé est déjà utilisé dans d'autres pays confrontés à une pénurie de médecins, comme au Royaume-Uni, pour des arrêts de moins de sept jours (week-end inclus), le salarié « pouvant être

rémunéré pour ses jours d'absence au-delà de trois jours », selon le rapport.

**Le risque de jours non indemnisés**

L'intérêt du gouvernement pour cette proposition a fait bondir les syndicats. « Ce deal est impossible à accepter et scandaleux. Un arrêt maladie relève de la responsabilité médicale, ce n'est certainement pas au salarié de poser un diagnostic. En réalité, le gouvernement cherche à couper dans les dépenses d'indemnités de l'Assurance maladie. Il est fort probable qu'une telle auto-déclaration rajoute des jours de carence qui ne seront plus indemnisés », décrypte Éric Gautron, secrétaire confédéral FO chargé de la protection sociale. C'est d'ailleurs ce que propose la Cour des comptes. Pour ces arrêts courts sans certificat médical, les entreprises et les branches pourraient prendre le relais. Et elle suggère aussi « un délai de carence d'ordre public », généralisant un ou deux jours minimum « réputés non indemnisables ».

Ariane Dupré

# ENSEMBLE ON EST TOUJOURS PLUS FORTS



[force-ouvriere.fr](http://force-ouvriere.fr)







# Le respect de la vie privée du salarié

La Cour de cassation consolide la garantie du respect de la vie privée.

Un salarié, agent de sécurité et d'incendie d'une entreprise, est transféré dans une autre entreprise en raison d'un transfert de prestataire de marché.

La nouvelle société licencie le salarié pour faute grave parce qu'il refuse de passer d'un horaire de nuit à un horaire de jour.

Le salarié saisit la juridiction prud'homale pour licenciement sans cause réelle et sérieuse et obtient gain de cause devant la cour d'appel, laquelle condamne l'employeur au paiement de diverses indemnités : indemnité compensatrice de préavis, de rappel de salaire pour les mois d'octobre et novembre 2016, de congés payés afférents à ces condamnations, d'indemnité légale de licenciement et de dommages-intérêts.

L'employeur forme un pourvoi en cassation sur les circonstances de l'espèce, et notamment sur le fait, d'une part, que la convention collective prévoyait que les salariés assurent un service indistinctement soit de jour, soit de nuit, soit alternativement de nuit ou de jour; d'autre part, qu'il avait proposé plusieurs postes au salarié que ce dernier avait refusés, et

## CE QUE DIT LA LOI

L'article 8 de la Convention européenne des droits de l'Homme dispose :  
« Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de sa correspondance. »

L'article L 1121-1 du Code du travail dispose :  
« Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché. »

qu'enfin, les contraintes personnelles n'étaient pas positivement opposables à l'employeur.

La Cour de cassation, par un arrêt du 29 mai 2024, appelé à être publié (n°22-21814), rejette le pourvoi de l'employeur :

« 4. La cour d'appel a constaté, d'une part, que le salarié, qui produisait la notification au 12 janvier 2016 du versement de l'allocation d'éducation spécialisée pour sa fille âgée de sept ans et handicapée à 80% pour laquelle la MDPH avait reconnu la prise en charge par les parents d'au moins 20% des activités de l'enfant par une adaptation des horaires de travail, justifiait d'un motif lié au respect de la vie personnelle et familiale nécessitant un maintien de ses horaires de nuit

et, d'autre part, que l'entreprise ne justifiait pas de ce qu'elle ne disposait pas de poste de nuit.

5. De ces constatations et énonciations, dont il ressortait que le passage d'un horaire de nuit à un horaire de jour portait une atteinte excessive au droit du salarié au respect de sa vie personnelle et familiale et était incompatible avec ses obligations familiales impérieuses, la cour d'appel a exactement déduit que le refus du salarié ne constituait pas une cause réelle et sérieuse de licenciement. »

Lorsque la modification du contrat de travail portant une atteinte à la vie privée du salarié s'avère être excessive, le licenciement est dépourvu de cause réelle et sérieuse.

Secteur juridique

Retrouvez l'actualité du secteur juridique sur : [www.force-ouvriere.fr/secteur-juridique](http://www.force-ouvriere.fr/secteur-juridique)



# La Macif vous protège dans votre activité syndicale avec **des contrats sur mesure.**

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais,  
est un engagement de tous les instants.

La Macif est à vos côtés pour soutenir  
et sécuriser votre action militante.

→ **Contactez-nous : [partenariat@macif.fr](mailto:partenariat@macif.fr)**



La Macif,  
c'est **vous.**

Crédit photo : Ryan Lees / Hoxton / GraphicObsession.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.  
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social: 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

# Réforme de l'Assurance chômage : l'acharnement!



Encore une et toujours plus sévère! Une nouvelle réforme de l'Assurance chômage, annoncée le 26 mai, entrerait en vigueur au 1<sup>er</sup> décembre 2024. Une énième réforme depuis 2017, s'indigne FO. Et toujours pas en faveur des demandeurs d'emploi! Or, « être au chômage ou au RSA n'est pas un choix », rappelle le secrétaire général de FO, Frédéric Souillot.

Cette réforme – que le gouvernement a voulu relier à celle de 2023 sur les retraites – impacterait particulièrement les droits des plus jeunes et des seniors, durcissant les conditions d'ouverture de droits ainsi que la durée d'indemnisation, et renforçant le « principe » de contracyclicité. L'exécutif, qui fait en sorte que l'État reprenne toujours plus la main sur l'Assurance chômage, vise par cette réforme une économie de 3,6 milliards d'euros, ce qui participerait à la baisse des dépenses publiques. Alors que le chômage menace de croître d'ici 2025 selon nombre d'économistes, le gouvernement maintient son credo du « plein-emploi » et compte sur la réforme pour remplir cet objectif. Quitte à un accroissement de la précarité des plus fragiles.

Le 4 juin, se déclarant « contre la réforme », cinq organisations syndicales, dont FO, ont annoncé qu'elles organiseraient le 11 juin une conférence de presse, au CESE, en présence notamment d'économistes. Pour sa part, FO, qui « condamne des mesures qui vont frapper durement les demandeurs d'emploi », a indiqué dès le 27 mai qu'elle « attaquera l'ensemble des décrets pris en application de cette réforme devant le Conseil d'État ».

# Réforme de l'Assurance chômage : l'acharnement

## 2024 : l'État impose une réforme d'une violence sans précédent

**A**vant même l'échec des négociations sur l'emploi des seniors le 10 avril, le gouvernement n'a cessé de communiquer sa volonté de réduire leurs droits au chômage. La menace s'est concrétisée le 26 mai. Au nom du plein-emploi, le Premier ministre, Gabriel Attal, annonce une réduction des droits à l'indemnisation sans précédent pour tous les chômeurs, applicable par décret au 1<sup>er</sup> décembre 2024. Pour être indemnisé, un demandeur d'emploi devra désormais travailler huit mois (contre six aujourd'hui) sur une période de 20 mois, et non plus de 24 mois. « C'est une attaque extrêmement violente, qui va frapper en particulier les jeunes et les salariés précaires. Ce qui va se passer, c'est que 15% des demandeurs d'emploi indemnisés aujourd'hui ne le seront plus, et qu'on augmentera leur pauvreté », dénonce

Michel Beaugas, secrétaire confédéral FO chargé de l'emploi.

### Précarité accrue pour les seniors

Les seniors seront aussi durement touchés. Le gouvernement supprime les tranches d'âge de 53 et 55 ans ouvrant droit à une indemnisation plus longue (respectivement 22,5 mois et 27 mois aujourd'hui). Un seul palier reste, décalé à 57 ans, en lien avec la réforme des retraites. La durée d'indemnisation passera de 27 à 22,5 mois. Pour les autres, âgés entre 53 et 56 ans, et qui peinent pourtant à retrouver un emploi, ils tomberont à 15 mois d'allocations. Pour inciter à recruter des seniors, Gabriel Attal prévoit la création d'un bonus emploi : ce complément, financé par l'Unédic, permettra, selon le Premier

ministre, à un salarié âgé d'accepter un emploi moins bien payé que le précédent en cumulant son nouveau salaire avec une partie de son allocation chômage. Inadmissible pour Michel Beaugas, qui juge « scandaleuse cette subvention salariale déguisée, financée par l'Unédic ». Matignon l'a confirmé : cette réforme brutale devrait induire une économie de 3,6 milliards d'euros par an au régime. « En réalité, ces économies sont faites sur le dos des chômeurs, pour financer de nouvelles ponctions de l'Unédic par l'État », insiste le secrétaire confédéral. L'État prévoit en effet de prélever 12 milliards d'euros sur l'Unédic d'ici 2026, pour financer France compétences et France Travail. Dénonçant les



## Retour sur une casse méthodique des droits

**C**réée en 1958, l'Assurance chômage est le fruit d'une négociation entre les organisations syndicales et patronales représentatives, aujourd'hui encore gestionnaires du régime par le biais de l'Unédic. Les conditions d'indemnisation font l'objet d'une convention renégociée régulièrement par les interlocuteurs sociaux.

Ces conditions, à l'origine très généreuses en raison du faible nombre de chômeurs, ont été progressivement durcies à partir des années 1980, en lien avec l'explosion du chômage. Mais ces premières réformes visaient à enrayer le déficit du régime et non, comme aujourd'hui, à réaliser des économies dans une logique purement budgétaire.

La dernière convention Unédic négociée librement et agréée par le gouvernement remonte à 2017, année charnière. Il fallait

alors avoir travaillé 4 mois sur une période de 28 mois pour ouvrir des droits, rechargeables au bout d'un mois de travail. La durée d'indemnisation maximale était de 24 mois (30 mois à 53 ans et 36 mois à 55 ans).

En mai 2017, Emmanuel Macron devient président de la République. La création d'une allocation chômage minimale universelle, pilotée par l'État, est l'une de ses promesses de campagne. De fait, l'exécutif pose des jalons pour reprendre en main l'Assurance chômage.

En octobre 2018, les cotisations chômage disparaissent pour les salariés (elles demeurent pour les employeurs). La contribution à l'Assurance chômage se fait désormais via la CSG, ce qui permet à l'État de s'immiscer dans sa gestion.

Un mois plus tôt, le gouvernement avait imposé, via la loi Avenir professionnel, un document de cadrage contraignant les négociations entre interlocuteurs sociaux : délai pour aboutir à un accord, objectifs à atteindre dont une trajectoire financière... En cas d'échec des négociations ou de non-respect du cadre, le gouvernement peut reprendre la main et légiférer par décret.

### Une baisse de 16% du montant de l'allocation

En 2019, ce carcan trop contraignant, qui impose au régime au moins 1 milliard d'euros d'économies par an, fait échouer la négociation sur l'Assurance chômage. Le gouvernement reprend la main et impose

# Homage : ent! violence sans

ravages sociaux que la réforme induirait, FO a annoncé qu'elle attaquerait tous les décrets la concernant devant le Conseil d'État.

Ariane Dupré



## 2023 : un accord à l'arraché, percuté par la réforme des retraites

À l'automne 2023, syndicats et patronat se retrouvent pour négocier la future convention Unédic pour les quatre ans à venir. Dans un cadre extrêmement contraint. L'heure est au leitmotiv « du plein-emploi », promis par Emmanuel Macron pour 2027. Le gouvernement impose de ne pas revenir sur le décret de 2019, qui a diminué le montant des allocations chômage pour les salariés à temps partiel, le mode de calcul du salaire journalier de référence (SJR) intégrant les jours non travaillés. Mais surtout, les négociations sont impactées par la réforme des retraites – et en ne créant pas de dépenses supplémentaires – intègre le recul de deux ans ouvrant droit à une indemnisation plus longue des seniors.



### Le gouvernement refuse d'agréer

Malgré ce carcan, trois syndicats (dont FO) trouvent un accord sur l'Assurance chômage le 10 novembre, au terme d'une négociation difficile. FO arrache des avancées : pour les jeunes qui s'inscrivent pour la première fois à Pôle emploi et pour les saisonniers, la durée de travail ouvrant droit aux indemnités chômage passe à cinq mois (au lieu de six). Pour les salariés à hauts revenus, la dégressivité des allocations ne s'applique plus que jusqu'à 55 ans, contre 57 ans précédemment. Concernant l'indemnisation des seniors, à l'initiative de FO, la négociation est renvoyée à un avenant de la convention chômage, à l'issue des négociations sur l'emploi des seniors. Malgré cet accord paritaire, le gouvernement suspend l'agrément de la convention de l'Assurance chômage aux résultats de cette négociation, qui s'ouvrira fin décembre 2023. Et il annonce qu'il reprendra la main en cas d'échec. Le 10 avril, après une négociation tendue, les syndicats refusent de signer l'accord sur l'emploi des seniors. FO dénoncera un texte accroissant la flexibilité pour les salariés âgés.

Ariane Dupré

## Droits des demandeurs d'emploi

par décret une réforme qui s'appliquera pleinement fin 2021, retardée en raison de la crise sanitaire.

Il faut désormais avoir travaillé 6 mois au cours des 24 derniers mois (ou au cours des 36 derniers mois dès 53 ans) pour ouvrir des droits. Le calcul du salaire journalier de référence (SJR), qui fixe le montant de l'indemnisation, est durci : tous les jours de la période de référence sont désormais pris en compte, y compris ceux non travaillés. Pour les demandeurs d'emploi alternant chômage et activité, c'est un coup de massue. Il faut une sanction du Conseil d'État, saisi par FO, pour qu'un nouveau décret fixe un plancher permettant de limiter cette baisse vertigineuse du SJR.

Côté employeurs, un bonus-malus sur les cotisations patronales, visant à limiter

le recours aux emplois courts, ne concerne que sept secteurs d'activité et ne produit ses effets qu'en septembre 2022.

En février 2023, un nouveau décret introduit la contracyclicité, mécanisme qui module la durée d'indemnisation selon le taux de chômage. Cette dernière est réduite de 25% et passe à 18 mois.

En parallèle, les sanctions se renforcent. Dès 2019, l'allocation est suspendue en cas de rendez-vous raté à Pôle emploi ou de deux refus d'une « offre raisonnable » d'emploi. Depuis avril 2023, en cas d'abandon de poste, un salarié n'est plus indemnisable. Et depuis janvier 2024, les allocations chômage sont supprimées pour un salarié en contrat court qui refuse par deux fois un CDI sur un poste similaire. Quant au versement du RSA, il est conditionné à

des heures d'activité obligatoires. L'objectif affiché est d'atteindre le plein-emploi en 2027, soit un taux de chômage autour de 5%. Ce qui fait craindre à FO que les chômeurs soient contraints de prendre n'importe quel emploi.

Selon l'Unédic, les travailleurs précaires et les jeunes ont été les plus touchés par les réformes de 2021 et 2023.

Le nombre d'ouvertures de droits a baissé de 14% entre 2019 et 2023. Le nouveau mode de calcul du SJR a réduit de 16% en moyenne le montant de l'allocation (1022 euros net en moyenne fin 2023).

En juin 2022, seulement 36,6% des inscrits à Pôle emploi étaient indemnisés, contre 40,4% en décembre 2021.

Clarisse Josselin

**Interview de Frédéric Souillot, secrétaire général de FO****« Notre protection sociale collective contribue à la cohésion sociale de la République »**

**Quel est le danger pour le paritarisme des attaques menées par le gouvernement ?**

**Frédéric Souillot :** Le danger c'est l'attaque de notre protection sociale collective qui contribue, au titre de l'égalité et de la solidarité, à la cohésion sociale de la République. Le plus dangereux serait la fin du salaire différé, des cotisations salariales et patronales, remplacées par l'impôt, qui reposerait principalement sur la classe moyenne. Aller vers ce libéralisme à l'anglo-saxonne, déclarer la fin du paritarisme, ce serait un jeu politique dangereux. La protection sociale serait très, très généreuse ? Mais ce sont les travailleurs qui chacun, tous les mois, contribuent à la protection sociale ! Notre guide FO du bulletin de salaire explique ainsi aux salariés le rôle des cotisations : ils cotisent selon leurs revenus et ce qu'ils obtiennent en retour est en fonction de leurs besoins.

**Le patronat est-il sensible à la défense du paritarisme ?**

**F. S. :** Les organisations patronales et nous, organisations syndicales, avons décidé conjointement de mettre le projecteur sur le

paritarisme. C'est une période charnière. La discussion sur la défense du paritarisme, de négociation et de gestion, a lieu. Et il y a accord sur le sujet. En 2022, l'ANI sur le paritarisme, que nous avons signé, a affirmé le besoin et la nécessité que celui-ci existe dans la République. Le patronat a prouvé qu'il y est sensible. Ainsi, par sa signature sur l'Agirc-Arrco. Même chose sur l'Assurance chômage ! Trois organisations patronales et trois organisations syndicales représentatives ont signé en novembre une convention. Or, l'État n'a pas voulu son application. FO est la seule organisation syndicale qui pour l'instant a dit qu'elle attaquerait, devant le Conseil d'État, tous les décrets relatifs à la réforme de l'Assurance chômage.

**Au-delà des interlocuteurs sociaux, le paritarisme mobilise-t-il ?**

**F. S. :** Le 11 juin, nous participerons aux quatrièmes Assises du social à Paris, soit une journée de débats dédiés au modèle social. Nous participerons aussi bien sûr ce même jour à la conférence de presse que nous avons décidée avec quatre autres organisations syndicales et en présence d'économistes notamment. L'objectif est de faire savoir

pourquoi nous sommes contre la réforme de l'Assurance chômage.

Le 13 juin, l'Assemblée examinera la proposition de loi du groupe Liot (dévotée le 21 mai, en présence des syndicats représentatifs dont FO, NDLR) sur l'Assurance chômage. Elle demande l'arrêt des lettres de cadrage au profit d'une lettre d'orientation, discutée par le Parlement. Elle demande aussi qu'un accord entre le patronat et les syndicats fasse l'objet d'une prescription loyale et totale de l'accord. Le 18 juin nous participerons aux Rencontres internationales du dialogue social à l'Institut du Travail, sur le thème « Peut-on réformer sans passer par la case du dialogue social ? ». Avec d'autres organisations syndicales représentatives et les organisations patronales, nous participerons par ailleurs le 27 juin, au Sénat, à un colloque – demandé notamment par FO – sur le paritarisme, son fonctionnement et les moyens à envisager pour renforcer son autonomie et son efficacité. Par ailleurs, le 29 mai nous avons participé (Patricia Drevon et moi) à une audition/table ronde à l'Assemblée sur le thème « Protéger le modèle d'assurance chômage et soutenir l'emploi des seniors ».

**Propos recueillis par Valérie Forgeront**

## Le taux de chômage stable à 7,5%, mais...

**E**mmanuel Macron persiste et signe, désormais sans donner de date. Dans son récent entretien à *L'Express*, le chef de l'État a rappelé son objectif de retour au plein-emploi « dans les années qui viennent » (soit à un taux de chômage de 5% de la population active), bien que le marché de l'emploi marque le pas. En effet, le taux de chômage en France (hors Mayotte) au sens du Bureau international du travail (BIT) s'est stabilisé à 7,5% au premier trimestre 2024 (+6 000 chômeurs enregistrés), indique l'Insee. Autrement dit, le chômage – reparti à la hausse depuis le premier trimestre 2023 – n'a pas infléchi sa progression : sur les trois premiers

mois de 2024, il s'établit au même niveau qu'au quatrième trimestre 2023. Et cette « pause » dans la progression ne serait que temporaire selon l'OCDE, qui prévoit un chômage à 7,7% en 2024 et à 7,8% en 2025...

### Le principe de contracyclicité en porte-à-faux

Tout à son credo du plein-emploi, l'exécutif ne l'entend pas de cette oreille. Avec le nouveau durcissement des règles de l'Assurance chômage, il compte bien atteindre son objectif, quitte à verser dans l'incohérence.

La restriction des conditions d'éligibilité à l'Assurance chômage, prévue au 1<sup>er</sup> décembre 2024, et la baisse de la durée maximale d'indemnisation mettent en effet en porte-à-faux le « principe » de contracyclicité... imposé par l'exécutif lui-même en 2022 et entré en vigueur depuis 2023. Celui-ci implique d'améliorer les règles d'indemnisation quand la conjoncture se dégrade – comme aujourd'hui – et de durcir ces règles uniquement quand la conjoncture s'améliore. Mais, entre les économies attendues par le nouveau tour de vis et le respect du « principe », l'exécutif a tranché.

**Élie Hiesse**

# UPCOOP MILITE POUR L'ACCÈS À LA CULTURE POUR TOUS

## **Démocratiser l'accès à la culture, l'engagement de UpCoop.**

Aux côtés des organisations syndicales et des acteurs culturels, UpCoop porte des dispositifs au service de la démocratisation sociale et culturelle des salariés. Encourageant ouverture d'esprit et curiosité, les solutions culturelles d'UpCoop contribuent à l'épanouissement personnel et à la création de lien social.

UpCoop réaffirme sa volonté de rapprocher tous les publics des lieux et manifestations culturels, favoriser la diversité artistique et soutenir le secteur culturel.

Coopérative de salariés créée par des militants syndicaux, partenaire historique des organisations syndicales et entreprise à mission, UpCoop vous accompagne pour négocier et avoir les moyens d'agir dans l'intérêt collectif.



Upchèque lire



Upchèque culture

Up c'kdo  
Culture

Retrouvez les solutions UpCoop sur [up.coop](http://up.coop)  
Contactez notre équipe partenariats :  
[infopartenariats@up.coop](mailto:infopartenariats@up.coop)

La coopérative UpCoop  
est partenaire de

**FO**

**Up  
Coop**

© LORENZO SARNEROZUMA PRESSZUMATEA



# Madrid : mobilisation contre la casse du système de santé

**Les habitants de la capitale espagnole ont défilé massivement pour demander des investissements conséquents dans le système de santé public local, largement sous-doté.**

**M**anque d'investissements, pénurie de personnels, urgences engorgées : de l'autre côté des Pyrénées, les Espagnols rencontrent des problèmes très similaires à ceux des Français vis-à-vis de leur système de santé public. Le 19 mai à Madrid, des dizaines de milliers de citoyens ont défilé à l'appel de collectifs pour la défense de celui-ci. Présence incongrue d'un point de vue français, la ministre de la Santé, Monica Garcia, elle-même ancienne médecin anesthésiste, s'est jointe au cortège.

En effet, l'Espagne est un pays quasi fédéral où les régions sont appelées « communautés autonomes », et où la majorité du budget de la santé est aux mains des gouvernements régionaux. Alors que Madrid est la zone la plus riche du pays, la communauté madrilène se classe avant-dernière en matière d'investissements dans la santé publique. Les manifestants accusent le gouvernement régional de favoriser les

prestataires privés en démantelant à bas bruit le système public.

## Un outil de lutte contre les inégalités

En avril dernier, l'Union générale des travailleurs (UGT), l'un des principaux syndicats espagnols, demandait déjà l'instauration d'un « pacte d'État » pour « fournir des ressources matérielles et humaines suffisantes et efficaces au système national de santé », mis à mal ces dernières années. L'organisation syndicale souligne notamment que les soins de base sont « un instrument de redistribution sociale et de lutte contre les inégalités ». Selon le Baromètre sur la Santé publié par le gouvernement, la satisfaction des citoyens vis-à-vis du système de santé public est en baisse : seuls 57,5% des Espagnols en sont contents, et plus d'un citoyen sur deux a déjà dû attendre plus d'une semaine pour consulter son médecin de famille.

« De nombreuses mesures prises ces derniers mois découlent de la gouvernance économique de l'Union européenne, analyse Branislav Rugani, secrétaire confédéral FO au secteur international-Europe. *Les États ont anticipé le retour de l'austérité, qui a des incidences partout en Europe.* » Avec des conséquences particulièrement délétères sur la santé des plus précaires.

Fanny Darcillon

## Portugal : grèves pour les salaires et les conditions de travail

**L**e 17 mai, de nombreux tribunaux, écoles et hôpitaux tournaient au ralenti au Portugal, où les fonctionnaires se sont mobilisés à l'appel du Front commun des syndicats de l'administration publique pour obtenir des hausses de salaires d'au moins 15% avec un minimum de 150 euros par salarié. C'est ce même mot d'ordre qu'a repris la Confédération générale des travailleurs portugais (CGTP) pour la semaine d'actions qui doit se tenir du 20 au 27 juin, cette fois dans des secteurs variés. Syndicats et salariés font le constat unanime d'une dégradation des conditions de travail et de difficultés croissantes pour faire face au coût de la vie. « Avec la nouvelle gouvernance économique de l'Europe, le pays vit dans la crainte de régresser encore », analyse Branislav Rugani. Alors que les comptes publics étaient excédentaires en 2023, le nouveau gouvernement argue que le déficit s'élève à présent à 600 millions d'euros.

F. D.





**Moins d'une semaine après la violente attaque par un commando d'un convoi le 14 mai, l'intersyndicale, à laquelle participe FO-Justice, premier syndicat dans le secteur de la pénitentiaire, a accepté la base d'un protocole d'accord qui devrait être signé le 10 juin.**

**T**rois semaines après le décès de deux agents lors de la violente attaque par un commando d'un convoi pénitentiaire le 14 mai, l'émotion est légitimement forte chez les personnels du secteur. « *Le choc est immense* », souligne Emmanuel Baudin, secrétaire général de FO-Justice et de la fédération FAGE-FO. Après une mobilisation d'ampleur qui a rapidement abouti à des négociations avec le ministère de la Justice, un relevé de décisions a été signé par les organisations de l'intersyndicale le 21 mai et porte notamment plusieurs mesures concernant l'armement des agents. Est ainsi prévu le déploiement rapide d'une dotation en armes plus adaptées, le renouvellement du parc des véhicules, l'élaboration d'une doctrine d'emploi ou encore la mise en œuvre d'un plan de formation. Sur le plus long terme, le relevé de décisions évoque plusieurs évolutions concernant les extractions des détenus. « *Les niveaux d'escorte, qui vont de 1 à 4, vont être révisés. Un groupe de travail dédié à*

*cette question va être mis en place* », précise Emmanuel Baudin. Enfin, pour éviter les extractions de détenus au profil particulièrement dangereux, le texte prévoit le développement de la visioconférence pour les présentations aux magistrats et certaines audiences, mais aussi le déplacement de magistrats en milieu carcéral. « *Cela prendra la forme d'un projet de loi, avec le processus de vote que cela requiert* », précise le militant.

### **Signature du protocole d'accord le 10 juin**

Lors d'une réunion au ministère le 4 juin, les organisations syndicales ont pu préciser le protocole d'accord qui doit être signé le 10 juin. « *Nous resterons vigilants afin que ce protocole respecte les engagements du relevé de décisions* », prévient Emmanuel Baudin. Après la signature, une grande concertation autour de la surpopulation carcérale s'ouvrira, et les organisations syndicales seront reçues sur le sujet au ministère.

Car outre la question de la dignité humaine que pose la surpopulation, elle démultiplie les risques d'actes violents envers les personnels de surveillance de la pénitentiaire.

L'attaque tragique du fourgon de la pénitentiaire a encore d'autres conséquences en matière d'initiatives ministérielles. Ainsi, le garde des Sceaux, Éric Dupond-Moretti, a annoncé le 29 mai l'ouverture d'une enquête administrative, confiée à l'inspection générale de la Justice, avec l'objectif de mettre en lumière d'éventuelles failles, notamment dans la transmission d'informations qui auraient pu mener à ce drame. Cette demande d'enquête a été formulée par FO-Justice dans une lettre envoyée au ministre. « *Ce drame n'aurait pas dû se produire. Si nous avons connu la dangerosité du détenu, jamais il n'aurait été sorti dans ces conditions. Et nos collègues seraient encore parmi nous* », déclare Emmanuel Baudin.

**Chloé Bouvier**

# FO dans la défense des instituts nationaux de jeunes sourds et de jeunes aveugles

Une réforme structurelle, née en 2016 puis mise en veille mais réactivée en 2023, en lien avec le credo gouvernemental de l'école inclusive, menace les instituts nationaux de jeunes sourds et de jeunes aveugles. Le SNPASS-FO et la confédération œuvrent à la défense de ces établissements publics historiques et spécialisés, offrant une solution adaptée d'éducation.



dans les INJ avec 21 sièges sur 32. Son secrétaire général, Juan Navarro, et Laure Beyret, enseignante à l'INJS de Paris et secrétaire générale adjointe du syndicat, sont à la manœuvre pour défendre ces établissements qui comptent au total un millier d'élèves et 914 agents dont 200 enseignants (effectif des fonctionnaires, hors contractuels). La confédération est en soutien. Le secrétaire général de FO, Frédéric Souillot, s'est ainsi rendu le 27 janvier à l'INJS de Paris et récemment, le 16 mai, à l'INJA.

du lycée. Et se posera le problème de leur mobilité. Quant aux éducateurs des INJ, ils seraient transférés à l'hospitalière », explique la militante. Le SNPASS-FO mène actuellement des recours devant le Conseil d'État concernant ces changements de statut. Plus largement, « il est à craindre que les établissements perdent de leur rayonnement et de leurs moyens. Que prime la quantité et non la qualité de l'accueil », explique Laure, redoutant la mise en place d'un « prix de journée dans les établissements, cela pour faire rentrer de l'argent via la Sécurité sociale ». Le SNPASS-FO refuse que les INJ soient « cassés » sur l'autel de la rentabilité. Il rappelle aussi que cette réforme est bien sûr en lien avec le plan d'école inclusive à tout prix (l'accueil en milieu scolaire classique de tous les enfants, quels que soient la nature et le degré de leur handicap), prôné par le gouvernement et contre lequel le SNPASS-FO s'est mobilisé, en intersyndicale, depuis janvier. « Nous, nous défendons une solution adaptée pour les élèves et non du tout inclusif. »

Valérie Forgeront

## Le refus d'une casse sur l'autel de la rentabilité

« Selon la réforme, les INJ deviendraient des établissements de soins. Donc ouverts y compris pendant les vacances », détaille Laure. « Les enseignants des INJ, relevant jusque-là d'un corps spécifique, seraient transférés au 1<sup>er</sup> janvier 2025 à l'Éducation nationale. Pour les enseignants, cela signifierait la fin de l'accompagnement à la fois des élèves du primaire, du collège et

Dans les quatre instituts nationaux des jeunes sourds (quatre INJS en France, dont un à Paris) et à l'Institut national des jeunes aveugles (un INJA à Paris), c'est l'inquiétude. La réforme, structurelle, viserait à rattacher ces cinq établissements spécialisés d'éducation, relevant de l'État et rattachés au ministère de la Solidarité et de la Santé, au versant hospitalier de la fonction publique, indique le SNPASS-FO, ultra majoritaire

## L'UD du Rhône accueille les syndicats italiens dans ses locaux

Depuis plus de vingt ans, FO a noué une relation étroite avec l'UIL (Union italienne du travail), une des grandes confédérations syndicales italiennes, membre de la CES. L'UIL était notamment présente aux côtés de FO, lui apportant son soutien lors de la mobilisation contre la réforme des retraites à points en 2019. Elle est aussi invitée lors des CCN de FO, comme pour le dernier en mars, à Chalon-sur-Saône. Cette solidarité syndicale vient de se renforcer localement. Depuis le 16 mai, l'UD FO du Rhône accueille dans ses locaux à Lyon un nouveau bureau de l'Ital, l'activité de l'UIL qui gère la retraite des travailleurs immigrés italiens.

### 100000 Italiens dans le Rhône

En Italie, ce sont en effet les syndicats, mandatés par le ministère du Travail, qui aident les salariés à reconstituer leur dossier de retraite. « Le Rhône est une terre d'immigration. Il y a plus de 100000 Italiens inscrits au consulat général d'Italie de Lyon. Grâce à FO, notre présence ici va nous permettre d'être au plus près de ces résidents, qui ont travaillé en France et aussi parfois en Italie », explique Sébastien Urgu, directeur d'Ital France. Dans les locaux de l'UD de Lyon, le bureau de l'Ital tient désormais une permanence trois jours par semaine pour accompagner ces futurs retraités.

Ariane Dupré

# Chauffeurs VTC : raz-de-marée pour FO aux élections

**Avec 56,31% des suffrages, le syndicat FO-VTC devient le représentant majoritaire des chauffeurs VTC, travailleurs des plateformes. Cette victoire suscite de l'espoir dans un milieu marqué par la précarité du frauduleux « troisième statut », entre indépendance et salariat.**

**P**our la deuxième fois de leur jeune histoire, les conducteurs de véhicules de transport avec chauffeur (VTC) – travaillant pour les plateformes numériques comme Uber – étaient appelés aux urnes du 22 au 30 mai. L'élection s'est soldée par une victoire considérable du syndicat FO-VTC chez les chauffeurs, avec 56,31% des suffrages. Un succès à attribuer à « des années de lutte », estime Brahim Ben Ali, secrétaire général de FO-VTC, anciennement INV, syndicat qui a rejoint la confédération FO en mars. Ce qui permet désormais d'accroître la force de frappe.

À présent, la priorité de FO-VTC, rattaché à la fédération des Transports et de la logistique FO-UNCP, est claire :

dénoncer les accords négociés ces deux dernières années au sein de l'Autorité des relations sociales des plateformes d'emploi (ARPE), l'établissement public créé en 2021 par le gouvernement pour construire un semblant de dialogue social dans le secteur.

**« Si rien ne se passe... on bloquera les Jeux olympiques »**

L'un des accords décrète par exemple un revenu minimum de 30 euros par heure d'activité, mais sans tenir compte du temps de course ni d'aucune limite kilométrique. « Absurde, assène Brahim Ben Ali. Avec cette garantie minimum, on est en plein tiers-statut : c'est du salariat

déguisé. Les indépendants ne sont pas payés à l'heure mais à la prestation. Pourquoi on serait le seul secteur d'activité indépendante à être payé comme ça ? »

Cette épineuse question agite de plus en plus les chauffeurs VTC, dans un contexte d'évolution de la jurisprudence et de la législation européenne. D'une part, en mars dernier, la Cour de cassation a décidé de requalifier en contrat de travail la relation liant la plateforme Uber à un chauffeur, estimant que le statut d'indépendant de ce dernier était « fictif ». D'autre part, la récente directive européenne instaurant une présomption de salariat pour ces travailleurs pourrait peser dans le rapport de force une fois retranscrite dans le droit national.

Mais Brahim Ben Ali ne compte guère sur l'ARPE pour forcer les plateformes à respecter les droits des chauffeurs indépendants. Un rendez-vous était programmé le 4 juin au ministère des Transports. « Si rien ne se passe, on n'attendra pas septembre : on bloquera les Jeux olympiques. » **Fanny Darcillon**

# Prévention des accidents du travail mortels : le plan 2022-2025 complété

**E**nfin! Alors que la France détient depuis plusieurs années le record d'Europe du nombre d'accidents du travail mortels sur le lieu de travail, le ministère du Travail a présenté aux membres du COCT (Conseil d'orientation des conditions de travail) – qui n'avait pas été réuni depuis... 2022 – onze mesures mettant à jour le « Plan pour la prévention des accidents du travail graves et mortels 2022-2025 » (PATGM). Outre l'annonce d'une consultation des interlocuteurs sociaux sur le renforcement des obligations réglementaires prévenant le risque d'exposition aux vagues de chaleur, ces mesures consistent en un renforcement de l'information, et de la mobilisation,

envers les jeunes travailleurs, nouveaux embauchés et travailleurs intérimaires, très exposés.

**La restauration des CHSCT exigée par FO**

Une nécessité pour FO : « À mi-chemin du PATGM, les résultats ne sont pas au rendez-vous si on se réfère au terrible chiffre de trois morts par jour au travail en France », a appuyé Éric Gautron, secrétaire confédéral chargé de la prévention, de la sécurité et de la santé au travail. Bienvenues, ces mesures complémentaires ne sauraient, pour FO, se substituer à des décisions ayant un réel

impact afin d'éviter les morts au travail. À commencer par la restauration des CHSCT, supprimés par les ordonnances Travail de 2017. « Il s'agissait (...) d'un formidable outil », rappelle FO-Métaux qui revient sur cette « institution puissante » dans le dossier de couverture de son mensuel (n°640, mai 2024) titré « Mort au travail : la France au sommet ».



Élie Hiesse

# Transport et logistique : mobilisation le 5 juin pour les salaires et les conditions de travail

La fédération des Transports et de la Logistique FO-UNCP, avec d'autres organisations syndicales, a appelé à une journée de mobilisation et à un rassemblement à Paris le 5 juin. Elle exige des réponses concernant la revalorisation des salaires et les conditions de travail.

L'heure est aux réponses claires et précises. Le 5 juin, avec deux autres organisations syndicales, la fédération des Transports et de la Logistique FO-UNCP organise une journée de mobilisation nationale, avec un rassemblement à Paris devant le ministère des Transports. « On attend plusieurs centaines de personnes. Les retours d'informations que nous avons eus auprès des camarades sont très bons », soulignait Bruno Lefebvre, secrétaire général adjoint de la fédération, en amont de cette journée promettant d'être massivement suivie. La mobilisation place en tête des revendications celles sur les salaires. Rien d'étonnant. « Dans notre secteur du transport et de la logistique, les premiers coefficients des grilles de salaires sont en deçà du

Smic, s'indigne Patrice Clos, secrétaire général de la fédération. *Cela représente treize coefficients sur vingt-cinq.* » Pour FO, il est impératif de revaloriser les salaires et en tenant compte de l'inflation. Illustration du mécontentement salarial dans le secteur du transport : début mai, quatre syndicats, dont FO, du groupe de transport XPO ont lancé une grève illimitée pour exiger une augmentation du taux horaire, la création d'un treizième mois et l'obtention d'une prime de pouvoir d'achat.

## Que les promesses soient tenues!

Pour cette journée du 5 juin, les revendications de FO portent également sur les conditions de travail. La fédération exige

notamment que le ministère apporte un engagement ferme concernant l'interdiction de chargement et de déchargement des marchandises par les conducteurs, à l'exception des livraisons urbaines. Cette revendication a été portée par des syndicats dans d'autres pays européens et elle a abouti, notamment en Espagne et au Portugal. En France, avant le remaniement en janvier dernier, le ministre délégué chargé des Transports, Clément Beaune, en avait pris l'engagement. « Mais depuis la nomination de Patrice Vergriete, nous n'avons eu aucun retour sur cette promesse », souligne Bruno Lefebvre. *Nous avons une version du rapport rendu par Clément Beaune sur la question, qui est favorable à nos revendications, mais celui-ci n'a toujours pas été publié!* » **Chloé Bouvier**

# Sécurité ferroviaire : nouvelle mobilisation pour les primes le 28 mai



Après une journée d'action en mars, trois syndicats de la sûreté ferroviaire, dont FO, majoritaire, ont de nouveau appelé à la grève le 28 mai. Lors de cette journée de mobilisation suivie, 550 agents ont manifesté devant le siège de la SNCF à Saint-Denis (93). Les syndicats bataillent pour obtenir une augmentation des primes des 3000 agents de la sûreté au sein de la SNCF.

## Une rencontre en juin avec la direction

« Les primes compensent beaucoup nos traitements qui restent bas. Nous avons d'importantes responsabilités pénales, et nos changements d'affectation géographique s'accroissent avec l'ouverture à la concurrence. Il faut que

tout cela soit mieux reconnu », estime Stéphane Mine, délégué FO à la sûreté ferroviaire.

FO revendique une prime de travail mensualisée de 500 euros brut, contre 350 euros actuellement. Et souhaite que les primes de port d'arme (370 euros brut par mois) soient sanctuarisées et intégrées aux salaires, donc avec une prise en compte dans le calcul de la retraite des agents. « On ne veut pas de prime de port d'arme dégressive, calculée selon le nombre d'années en termes de pénibilité. Or, c'est ce que la direction envisage », explique le militant. À deux mois des JO, la grève du 28 mai a fait bouger les choses : les syndicats doivent rencontrer la direction de la sûreté de la SNCF début juin pour aborder ce sujet.

**Ariane Dupré**

# Ville de Paris et ADP : FO au combat pour des primes JO « pour tous »

Les agents de la Ville de Paris et d'ADP demandent une prime compensatoire « pour tous » pour les JO de Paris 2024. Des revendications sur fond d'inflation persistante et, pour certains, de conditions de travail dégradées.

**E**t de trois ! À l'appel de FO, pour la troisième fois depuis février, quelque cent cinquante agents de la Ville de Paris se sont mobilisés le 23 mai, jour de séance du Conseil de Paris, sur le parvis de l'Hôtel de Ville, pour exiger « des actes visibles sur leur fiche de paye ». À commencer par « une hausse de 400 euros de l'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) mensuelle » pour tous. « Face à l'insuffisante revalorisation des grilles indiciaires et à leur tassement depuis 2019, une hausse de l'IFSE est le seul moyen d'augmenter réellement le salaire », appuie Patrick Auffret, secrétaire général de FO-Ville de Paris. Pour affronter les JO 2024, qu'il s'agisse de compenser la surcharge de travail ou les modifications des cycles et horaires, les agents ont aussi revendiqué une prime JO de 1900 euros brut (montant maximal de la prime obtenue par les agents de la police nationale), et une « prime panier » de 18 euros.



## Troisième mobilisation à la Ville de Paris, première chez ADP

La délégation FO a été reçue par la DRH. « Le dossier de l'IFSE est renvoyé à septembre. Quant à la "prime panier", dont la DRH reconnaît le bien-fondé, certains restaurants municipaux devant être fermés, elle devrait être discutée dans les instances municipales », note le militant FO. En revanche, dénonce-t-il, « alors que tous les agents subiront le choc des Jeux olympiques, la municipalité refuse d'accorder à tous une compensation. Elle parle d'une "gratification", versable en décembre, aux seuls agents ayant été "sur-sollicités". FO refuse cette logique! ».

Chez ADP, qui connaît d'excellents résultats (un chiffre d'affaires 2023 en hausse de 17,2%, à 5,4 milliards d'euros), la revendication d'une prime JO « homogène pour tous » n'est ici aussi qu'une exigence des personnels parmi de nombreuses autres : « un plan d'embauche d'urgence », « l'ouverture immédiate de négociation des grilles », « l'arrêt de la dégradation des conditions de travail »... Des revendications portées haut, par plusieurs centaines de salariés, à l'appel notamment de FO, le 21 mai, date de l'assemblée générale des actionnaires. « Ce n'est qu'un avertissement », prévenait Fabrice Criquet, secrétaire général de FO-ADP. Une nouvelle mobilisation se prépare en juin.

Élie Hiesse

## Contre le choc des savoirs, une manif' d'ampleur le samedi 25 mai

**D**es parents d'élèves aux côtés des enseignants et plus largement des différents types de personnels de l'Éducation nationale. Tous ont manifesté le samedi 25 mai dans les rues de Paris, Marseille mais aussi de Rennes, Lyon et Toulouse... Au total, plus de 11500 participants à cette action, à l'appel notamment de plusieurs syndicats dont la FNEC FP-FO. Tous exigent l'abandon de la réforme du choc des savoirs qui organise entre autres des groupes de niveau, en français et en

maths, pour les collégiens. « C'est un tri social et scolaire que ne peuvent accepter les enseignants et tous ceux qui sont attachés à l'école et à ses principes d'égalité et de réussite de tous », a une nouvelle fois souligné Clément Poullet, secrétaire général de la FNEC FP-FO.

### Mobilisés jusqu'au retrait

Enseignants, parents ou encore chefs d'établissement sont mobilisés dans le

cadre d'un mouvement qui s'inscrit dans la durée. La fédération FO a d'ailleurs appelé à organiser dès le lundi 27 mai des assemblées générales locales, afin de discuter de moyens efficaces de blocage pour faire reculer le gouvernement sur la réforme. « Pourquoi pas la grève en période d'examen? », lançait ainsi Clément Poullet, assurant : « Jusqu'au retrait du choc des savoirs, nous resterons mobilisés. »

Chloé Bouvier

# Documentaire

## Saisonniers agricoles : les fruits amers de la grande distribution

Les saisonniers agricoles sont des travailleurs essentiels à l'économie du secteur agroalimentaire, mais ils représentent probablement les ouvriers parmi les plus maltraités des démocraties occidentales.

**D**es radis ou des tomates cerises à moins de 1 euro est-ce vraiment possible? Un documentaire replace la situation des travailleurs saisonniers en Europe au cœur du système de la grande distribution alimentaire sur le continent. Un système où les acheteurs des grandes enseignes de supermarchés imposent des tarifs qui ne permettraient pas aux agriculteurs d'accorder des conditions de travail correctes (c'est-à-dire respectant la loi et la réglementation des pays où les fruits et les légumes sont cultivés). Le documentaire nous emmène en Grèce, où les cueilleurs d'olives viennent majoritairement du Moyen-Orient et sont dans l'impossibilité d'obtenir des visas de travail. Il s'attarde aussi en Espagne, en Italie et au Portugal où les mêmes conditions d'exploitation des travailleurs des champs de fraises, d'oranges et autres fruits sont constatées : rémunérations faibles et parfois irrégulières, conditions d'hébergement insalubres, absence de droits sociaux voire exposition des femmes au harcèlement sexuel.

### Les actions syndicales

Mais le film explore aussi quelques pistes prometteuses telles que la directive européenne sur le devoir de vigilance



(finalement adoptée le 24 avril dernier). Il évoque des initiatives de production équitable et de vente directe, telle la coopérative d'oranges italienne SOS Rosarno. Le film se penche aussi sur les actions des syndicats qui tentent de venir en aide aux travailleurs étrangers, évoquant les cas de l'Espagne ou encore de l'Allemagne. Dans ce dernier pays, où la loi nationale sur le devoir de vigilance permet d'intenter des actions en justice contre les employeurs indécents, trente-huit actions ont déjà été lancées, accompagnées parfois par la confédération allemande des syndicats à travers le projet Fair DGB. Mais le chemin

reste long à parcourir pour faire respecter les droits des saisonniers. FO mène aussi sur le terrain ce travail de longue haleine. Ainsi, dans le Vaucluse, l'UD et FO-Agriculture ont porté depuis l'été dernier devant la justice prud'homale, et avec des issues victorieuses, le cas de saisonniers agricoles marocains non payés depuis des mois.

Sandra Déraillot

« *Fruits amers - L'exploitation des saisonniers agricoles* », 85 minutes, en replay sur [arte.tv](https://arte.tv), disponible jusqu'au 19 juin.

## Photos : au bonheur des frontaliers?



©SAMUEL BOLLENDORFF

Dans les bureaux feutrés du Luxembourg, seuls les salaires sont de rêve, imposant des conditions de travail ultra-exigeantes et qui rendent compliquée la mobilisation collective. Samuel Bollendorff s'est intéressé aux nouveaux travailleurs frontaliers de Lorraine. La crise de la sidérurgie a éprouvé la région, pourtant celle-ci a regagné un nouveau type de salariés. « *Les petits-enfants des mineurs*

*de fond sont devenus comptables de fonds – nouveaux ouvriers pris au piège d'une chaîne de l'industrie de la finance aux opérations répétitives sur tableau Excel. (...) Le burn-out a remplacé la silicose.* »

S. D.

À voir en ligne : <https://commande-photo-journalisme.culture.gouv.fr/fr/samuel-bollendorff-frontaliers-des-mineurs-de-fond-aux-comptables-de-fonds>

# Valentine Costa, engagée dans la première grève pour les salaires chez Biogroup Lorraine

**À 57 ans, Valentine Costa est déléguée FO de Biogroup Lorraine. Militante chevronnée, elle y mène actuellement le premier mouvement de grève pour les salaires. Massivement suivi.**

Is s'étaient mobilisés contre la réforme des retraites et d'autres projets nationaux, mais jamais, de mémoire de syndicaliste de la région, les salariés des laboratoires médicaux Biogroup Lorraine n'avaient fait grève « pour eux-mêmes » – pas même avant le rachat de la marque Evolab par le groupe en 2018. Mais après cinq ans sans augmentation générale des salaires et sur le point de voir une énième décision unilatérale de l'employeur entérinée, Valentine Costa a dit : « Ras-le-bol ! »

À bientôt 58 ans, la déléguée syndicale de la filiale lorraine de Biogroup, où FO est majoritaire à 70%, mène donc, et avec une grande discipline, la première grève de sa vie. Elle a dû jouer des coudes pour parvenir à l'organiser. « C'est compliqué :

*nous sommes soixante-dix labos sur un territoire de 250 kilomètres de long, et aucun moyen de communication entre les salariés n'a été accordé par notre direction »,* explique-t-elle. Après un mois de préparation minutieuse, les résultats sont là : 80% de salariés grévistes les trois premiers jours. Quand les négociations salariales ont échoué une première fois – la direction se bomant à proposer 2% à 4,5% de hausse –, les personnels des laboratoires se sont même mis spontanément en grève.

« Je suis fière, franchement, qu'il y ait eu une telle adhésion au mouvement, confie Valentine Costa. Le piquet de grève nous a permis d'être tous ensemble, de sentir la solidarité entre tous les salariés. Que la grève aboutisse ou non, ces liens resteront. », se réjouit la déléguée, entrée en militantisme en 2005 dans une autre organisation syndicale qui ne lui a pas convenu. « Dès qu'il y avait un problème, on ne nous fournissait pas d'aide, on nous disait seulement d'aller aux prud'hommes. » Cette fille d'enseignants, qui a baigné dès l'enfance dans un milieu syndical, a donc rejoint FO en plein milieu de son mandat – sensible



à la fois à la liberté et au soutien accordés par l'union départementale de Moselle.

## Des petits labos aux grands plateaux

Au cours de sa vie de technicienne à Thionville (Moselle), Valentine Costa a vu le milieu des laboratoires d'analyses évoluer, des petites structures aux grands plateaux techniques. « Plus de machines, moins d'humains ! Mais ça me va, ça me laisse plus d'espace pour faire du syndicalisme, par exemple. » Ce ne sont pas les besoins qui manquent, car le rachat d'Evolab par Biogroup il y a cinq ans s'est soldé par la perte d'acquis, y compris le treizième mois, dont les salariés demandent aujourd'hui le retour. Entre surcharge de travail et turnover lié aux faibles salaires, les conditions de travail sur les sites en tension sont également dans le viseur des salariés en grève.

« Au départ, la direction n'a pas compris, analyse Valentine Costa. Jamais elle n'aurait pensé que le mouvement serait si fédérateur. Nous non plus ! » Si les négociations patinent malgré les bénéfiques records engrangés pendant la crise du Covid, c'est aussi que la direction régionale de Biogroup Lorraine ne dispose que d'une marge de manœuvre limitée face à la direction France. Mais le mouvement est sur le point d'essaimer : une grève nationale est désormais envisagée.

Fanny Darcillon



# Toujours plus haut



Avec



[force-ouvriere.fr](http://force-ouvriere.fr)